



Date	15/04/2019
Soumis par	Marie-Eve Bélanger
Objet	Dérogation enseigne - Sophie Reitano- 1529 rue Laurier
# du dossier	D-13-SIGN-71

RAPPORT N°

AMÉ-19-43-R

1) **NATURE / OBJECTIF :**

Le but de ce rapport est de présenter une demande de dérogation au règlement 2015-160 afin de permettre une enseigne fixée au sol au 1529 rue Laurier.

2) **DIRECTIVE/POLITIQUE ANTÉCÉDENTE :**

s/o

3) **RECOMMANDATION DU SERVICE:**

THAT the municipal Council authorizes the installation of a 6'x4' permanent ground sign with a maximum height of 9 feet at 1529 Laurier Street.

QUE le conseil autorise l'installation d'une enseigne fixée au sol de 6' par 4' ayant une hauteur maximale de 9 pieds au 1529 rue Laurier.

4) **HISTORIQUE :**

s/o

5) **DISCUSSION :**

Le règlement sur l'affichage (Règlement 2015-160, tel qu'amendé) permet des enseignes fixées au sol (enseigne sur poteau) dans certaines zones seulement. Sous la zone Commercial Centre-ville (CA), les enseignes fixées au sol ne sont pas permises. Les enseignes murales sont encouragées à ces endroits car les bâtiments au centre-ville sont généralement plus près de la rue Laurier que dans d'autres zone.

Mme Reitano, avocate, est présentement dans le processus d'ouvrir son cabinet juridique au 1529 rue Laurier (Figure 1), soit directement à l'est de la Caisse Populaire. Le zonage de ce bâtiment est CA, donc elle n'a pas le droit d'installer une enseigne permanente fixée au sol d'après le règlement sur l'affichage. Puisque le bâtiment est situé à plus de 10 mètres du trottoir, elle souhaite installer une enseigne fixée au sol d'une grosseur de 6' par 4' et d'une hauteur maximale de 9

pieds. Elle demande donc une exemption de l'article 9.10 du règlement sur l'affichage.

Le Département juge que cette demande est raisonnable puisque le bâtiment est localisé loin de la rue et il n'existe pas de place sur la façade du bâtiment pour une enseigne murale.



Figure 1

- 6) **CONSULTATION :**
s/o
- 7) **RECOMMANDATION OU COMMENTAIRES DU COMITÉ :**
s/o
- 8) **IMPACT FINANCIER (monétaire/matériaux/etc.):**
s/o
- 9) **IMPLICATIONS LÉGALES :**
s/o
- 10) **GESTION DU RISQUE (RISK MANAGEMENT) :**
s/o
- 11) **IMPLICATIONS STRATÉGIQUES :**
s/o
- 12) **DOCUMENTS D'APPUI:**
Cliquez ici pour entrer du texte.